



Délibération
du Comité de l'Eau et de la Biodiversité
de la Martinique

N° 2019-08

La Présidente

Assemblée plénière du 09 juillet 2019

Approbation d'éléments de l'état des lieux du SDAGE sur les pressions

Membres présents :

- Mme Marie-France TOUL, présidente du CEB,
- Mme Nadine RENARD, représentant des collectivités territoriales,
- M. David ZOBDA, représentant des collectivités territoriales,
- M. Arnaud RENÉ-CORAIL, représentant des collectivités territoriales,
- Mme Patricia TELLE, représentant des collectivités territoriales, à partir de 11h15,
- M. Alex PAVIOT, représentant de l'agriculture,
- M. Philippe GRAND, représentant des distributeurs d'eau,
- M. Éric BELLEMARE, représentant des consommateurs d'eau,
- M. Stéphane JÉRÉMIE, représentant une association agréée de protection de la nature et de l'environnement,
- Mme Marie-Jeanne TOULON, représentant une association agréée de protection de la nature et de l'environnement,
- Mme Arlette VIRASSAMY, personnalité qualifiée,
- Mme Mathilde BRASSY, personnalité qualifiée,
- M. Guillaume VISCARDI, personnalité qualifiée,
- Mme Nadine CHEVASSUS, directrice adjointe de la direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement,
- M. Bertrand HATEAU représentant le directeur de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt,
- Mme Magali JULIEN, représentant le directeur de l'Agence régionale de santé,
- Mme Tiphaine RIVIERE, représentant le délégué outre-mer de l'Agence Française de la Biodiversité,
- M. César DELNATTE, représentant le directeur de l'Office national des forêts,
- M. Jean-Pierre ALLENOU, représentant le délégué de l'IFREMER Antilles.

Membres ayant donné pouvoir :

- M. Fred SAMOT, représentant des collectivités territoriales, à M. David ZOBDA
- Mme Patricia TELLE, représentant des collectivités territoriales, à M. David ZOBDA, jusqu'à son arrivée en séance,
- M. Eugène LARCHER, représentant des collectivités territoriales, à Mme Marie-France TOUL,
- M. Louis BOUTRIN, représentant des collectivités territoriales, à Mme Marie-France TOUL,

- Mme Céline ROSE, représentant des milieux socio-professionnels, à Mme Magali JULIEN,
- M. Antoine POUSSIER, secrétaire général de la Préfecture, à Mme CHEVASSUS,
- M. Hervé MOUSSARON, directeur de la mer par intérim à M. Bertrand HATEAU,
- Mme Marie Michèle MOREAU, représentant la directrice du Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres, à Mme Nadine CHEVASSUS.

Membres excusés :

- M. Antoine VEDERINE, représentant des collectivités territoriales,
- Mme Anne Lise TAILAME, personnalité qualifiée,
- Mme Stéphanie DIDIER, représentant une association agréée de protection de la nature et de l'environnement.

Membres absents :

- Mme Maryse PLANTIN, représentant des collectivités territoriales,
- M. Charles JOSEPH-ANGELIQUE, représentant des collectivités territoriales,
- M. Charles-André MENCE, représentant des collectivités territoriales.
- M. Marcelin NADEAU, représentant des collectivités territoriales,
- M. Yvon PACQUIT, représentant des collectivités territoriales,
- M. Alfred MONTHIEUX, représentant des collectivités territoriales,
- M. Pierre LAFONTAINE, représentant des collectivités territoriales,
- Mme Nina GRUBO, représentant la chambre de commerce et d'industrie,
- M. Hugues COCO, représentant de la pêche maritime,
- M. Maurice MONTEZUME, représentant des pêcheurs en eau douce.
- M. Jean-Raphaël GROS-DESORMEAUX, personnalité qualifiée,

Assistait de droit :

- Mme Michela ADIN – directrice de l'Office de l'eau – ODE.

Invités permanents :

- Mme Danielle MARIE-LOUISE – animateur du Contrat de rivière du Galion,
- M. Axel VILLARD-MAUREL – animateur du Contrat de baie de Fort-de-France,
- Mme Arielle PRIAM – représentant du service eau de la CTM.

Assistaient :

M. Loïc MANGEOT – ODE ; Mme Gaëlle HIÉLARD – ODE ; M. Lucas PELUS – ODE ; M. Laurent OLIVERES – ODE ; Mme Mélissa POCALY – ODE ; M. Christophe GROS – DEAL ; M. Jean-Michel POUTIER – DEAL ; M. Jean-Yves LAMBERT – DEAL ; Mme Julie GRESSER – DEAL ; M. Michel OGER – DEAL ; M. Ludovic LOUIS – CAP Nord ; M. Gérald BRINGTOWN – CAP Nord ; M. Florian LABADIE – CREOCEAN ; Mme Mélanie HERTEMAN – Nature & Développement ; Mme Célia REMTOULA – Nature & Développement.

Considérant la directive cadre sur l'eau 2000/60/CE du 21 octobre 2000,

Considérant le Code de l'Environnement et notamment les articles L.212-1, R.212-3 et R.212-5 ;

Considérant le dossier transmis à l'ensemble des membres ;

Considérant la présentation du prestataire chargé de l'état des lieux ;

Considérant les résultats des votes des membres votants présents et représentés ;

Le Comité de l'Eau et de la Biodiversité,

D É C I D E

Article 1 : Il est pris acte de la présentation des pressions de l'état des lieux du SDAGE 2016-2021.

Ainsi délibéré et adopté à l'unanimité par l'assemblée plénière en sa séance du 9 juillet 2019.

**La présidente du
Comité de l'eau et de la biodiversité**


Marie-France TOUL